



**RETRAITES**

En réforme  
permanente!

p.2

**INDÉPENDANTS**

Deuxième  
pilier gagnant

p.4

PORTRAITS

**Comment**  
ils organisent  
leur prévoyance

p.6

# Bleu Horizon

## #04



# Le changement, c'est tout le temps!

**C'est une idée fautive de penser que la prévoyance professionnelle ne peut être réformée. En trois décennies, les changements dans le 2<sup>e</sup> pilier ont été constants et spectaculaires. Le mouvement se poursuivra.**

**S**i l'on ne regarde que la surface, on pourrait croire qu'il est devenu impossible de réformer la prévoyance professionnelle et plus largement le système des trois piliers: échecs successifs des réformes Couchepin, Burkhalter (baisse du taux de conversion en 2010) et Berset (24 septembre 2017).

La réalité est différente. La loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) s'est transformée en permanence durant ses trente ans d'existence. Le 2<sup>e</sup> pilier a été renforcé et le cadre légal adapté aux changements de société et aux nouveaux besoins.

## « L'échec d'un plan n'arrête pas les évolutions. »

En 1995, l'introduction du libre passage a favorisé la mobilité des salariés. L'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle a ouvert aux assurés un droit très apprécié. En 2005, lors de la révision de la LPP, des dispositions sur la transparence ont été introduites, la rente de veuf a été inscrite dans la loi, le seuil d'accès abaissé et le taux de conversion adapté pour la première fois à l'augmentation de l'espérance de vie. Ce dernier changement s'est fait quasiment sans remous, sans augmenter la complexi-

té administrative et sans dispositions transitoires, sauf pour la personne invalide. Le taux de conversion de 7,2% est passé, vingt ans plus tard, à 6,8% pour les hommes et les femmes.

En 2010, l'échec du projet d'abaissement du taux de conversion à 6,4% a aussi été un appel à davantage de règles de transparence dans le système, principalement du côté des compagnies d'assurances. Avec des résultats concrets.

La liste des ajustements est longue. Être exhaustif serait ennuyeux. Mais il y a quelques marqueurs. Il a été notamment tenu compte de l'impact des accords bilatéraux Suisse-UE sur la mobilité des travailleurs. La Centrale du 2<sup>e</sup> pilier pour les avoirs oubliés a été créée. Le législateur a introduit de nouvelles dispositions fiscales en matière de rachat, adopté des dispositions sur la liquidation partielle lorsqu'un grand nombre d'assurés quitte l'institution ou encore, sur le plan des investissements, apporté plusieurs dispositions sur les placements.

Plusieurs réformes en écho aux changements de société ont été accomplies. Par exemple, les partenaires enregistrés ont désormais le même statut que les couples mariés dans les règlements des institutions de prévoyance. De nouvelles règles liées au divorce ont été intégrées. Et des mesures ont été prises en faveur des travailleurs âgés.

Parfois, ce sont les institutions de prévoyance elles-mêmes qui introduisent de l'innovation. Ainsi la CIEPP a été précurseur pour répondre aux

évolutions des formes de travail (temps partiel) ou aux aspirations de retraite partielle. « Elle a été particulièrement novatrice dans l'accompagnement des personnes en fin de contrat de travail après 58 ans », explique Fabrice Merle, directeur. « La CIEPP a créé la possibilité de rester dans l'institution et de bénéficier d'une retraite différée. Nous avons trouvé une solution simple, efficace et qui protège l'assuré. Le législateur pourrait s'en inspirer. »

En trente ans, le système de prévoyance professionnelle suisse n'est pas resté figé. Il s'est complété, adapté, y compris sous l'impact de la jurisprudence, actif aiguillon dans cette évolution. Cette mue est constante. La comparaison de la loi de 1985 et de la législation de 2017 montre une transformation spectaculaire.

La réflexion sur l'avenir de la prévoyance professionnelle doit se poursuivre. L'échec d'un plan n'arrête pas les évolutions: sur l'âge de la retraite, sans poser comme préalable qu'il doit nécessairement augmenter pour les hommes comme pour les femmes; sur l'allongement de la durée de vie; sur le taux de conversion à mettre en regard avec les intérêts distribués année après année; sur les attentes de rendement durant la prochaine décennie; sur les réponses à apporter aux défis des carrières atypiques (interruption, travail à temps partiel, cumul d'engagements); sur la défense de la solidarité dans le 2<sup>e</sup> pilier.

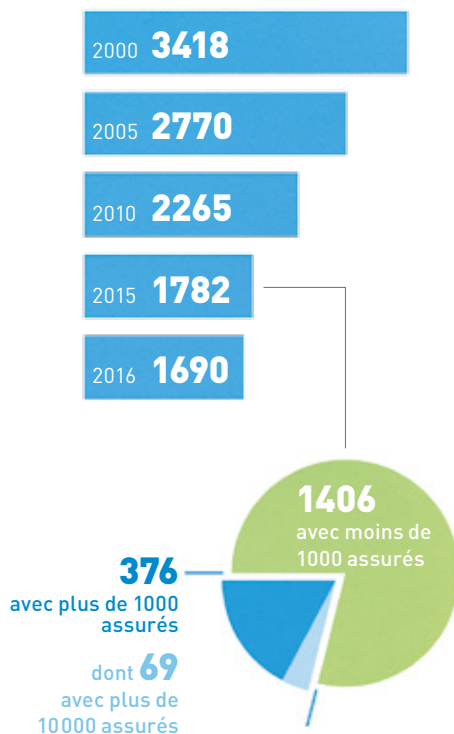
Tout cela peut être mis sur la table, sereinement. Sans penser immédiatement aux coûts. Sans s'arc-bouter sur les lignes rouges que les uns et les autres tracent.

La grande mue continue. Le présent n'est qu'un morceau de l'avenir de la prévoyance.

## De moins en moins d'institutions de prévoyance en Suisse

À fin 2016, l'ensemble des institutions représentait un bilan de 823 milliards de francs.

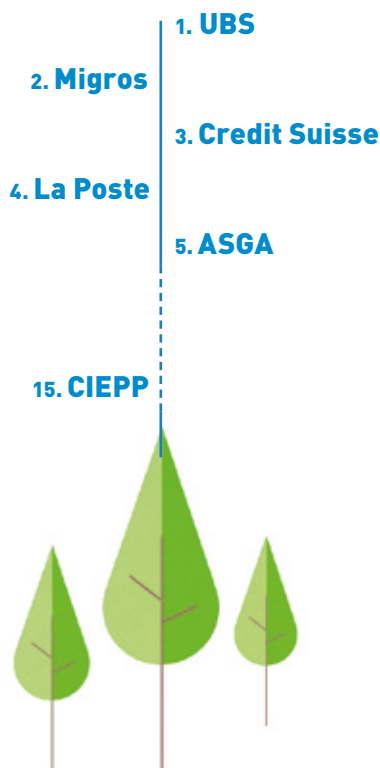
(source Ofstat)



## De plus en plus grandes

Classement suisse des institutions de prévoyance de droit privé, hors compagnies d'assurances, selon capitaux.

(source IPE Top 1000)



La CIEPP est la plus grande institution de droit privé en Suisse romande et la 15<sup>e</sup> au plan national.



→ Ignace Jeannerat

Responsable de l'information de la CIEPP

## Expliquer, encore expliquer

Le projet «*prévoyance retraite 2020*» a échoué. Le parlement, très divisé, avait demandé au peuple de se prononcer. Le peuple a dit non : une majorité de Suissesses et de Suisses opposés à tel ou tel élément composant le paquet ont additionné leurs oppositions et mis en pièces le projet. C'est la loi de la démocratie.

Au-delà du fait que le problème demeure – réformer le système des retraites n'est pas une option mais une obligation – le 24 septembre 2017 a été une rencontre ratée entre les citoyens et un thème essentiel à leurs yeux. Selon plusieurs enquêtes, la question de l'âge de la retraite, de l'allongement de la durée de vie et les réponses apportées à ce défi figurent parmi les trois préoccupations principales des Suisses.

Au vu de l'importance du sujet, une participation électorale de 47,2% est faible. Quinze points de moins que la votation sur le renvoi effectif des criminels étrangers, 10 points de moins que celle sur l'immigration de masse ou la loi antipédophiles, six points de moins que la votation sur la vignette autoroutière, à égalité avec le vote sur le revenu de base inconditionnel. La conclusion est évidente : un très grand nombre de Suisses, perplexes ou désespérés, n'ont pas compris le projet proposé. Trop technique, trop compliqué.

Pourtant, il faut avancer. Renforcer le système de prévoyance demeure une mission essentielle. Pour réussir, il faut abandonner les émotions, constater les faits, approfondir le travail de pédagogie. Poser les enjeux, expliquer, encore expliquer, c'est justement l'essence et l'ambition de *Bleu Horizon*. Nous nous y consacrons par goût, par nécessité aussi. Afin de préserver l'un des meilleurs systèmes de prévoyance vieillesse au monde.

# Indépendants : 2<sup>e</sup> pilier gagnant !

Un 3<sup>e</sup> pilier n'est pas la voie royale pour un indépendant qui veut constituer sa retraite.  
Le 2<sup>e</sup> pilier offre des avantages importants. Exposé des raisons pour lesquelles la CIEPP  
a une solution de prévoyance pour les indépendants !

## 1.

### Pourquoi la CIEPP assure-t-elle les indépendants ?

Médecins, physiothérapeutes, gestionnaires de fortune, avocats, artisans, créateurs, consultants et tant d'autres : ils sont aujourd'hui plus de 1000 indépendants à faire confiance à la CIEPP pour leur deuxième pilier. En reconnaissant la fiabilité et la solidité de la CIEPP, fondation commune créée par la Fédération des Entreprises Romandes et gérée paritairement avec les partenaires sociaux, ces indépendants, libres de s'affilier auprès d'une institution de prévoyance relevant de leur domaine d'activité professionnelle, savent que la CIEPP est là pour répondre aux besoins de ses affiliés, sans visée lucrative. C'est la mission de la Caisse : répondre aux besoins de prévoyance professionnelle des PME et des indépendants en Suisse romande.

## 2.

### Qu'apporte de plus le 2<sup>e</sup> pilier aux indépendants pour leur retraite ?

Le 3<sup>e</sup> pilier A et son cousin le 3<sup>e</sup> pilier B sont régulièrement considérés comme l'instrument idéal pour étoffer sa retraite. Les indépendants qui ne disposent pas de gros revenus privilégient plutôt des produits de 3<sup>e</sup> pilier lié, en renonçant complètement

au 2<sup>e</sup> pilier. C'est une erreur. Pourquoi ? Parce que le 2<sup>e</sup> pilier permet de cotiser beaucoup plus au cours de l'année que le seul 3<sup>e</sup> pilier A.

Cotiser plus aujourd'hui, c'est s'assurer une rente ou un capital supérieur demain. Prenons deux exemples. Pour un indépendant avec un revenu de 100 000 francs, la déduction maximale pour le 3<sup>e</sup> pilier A est plafonnée à 20% du revenu AVS assuré, soit 20 000 francs. En combinant 2<sup>e</sup> pilier (maximum 25% du revenu AVS, soit 25 000 francs) et 3<sup>e</sup> pilier (6 768 francs), la déduction fiscale atteint 31 768 francs. Pour un indépendant avec un revenu de 200 000 francs, s'il ne fait que du 3<sup>e</sup> pilier A, la déduction est plafonnée à 33 840 francs. En mixant les deux options, la déduction est de 50 000 francs dans le 2<sup>e</sup> pilier et de 6 768 francs dans le 3<sup>e</sup> pilier A, soit un montant déductible de 56 768 francs. Pour les indépendants à très hauts revenus, c'est une optimisation fiscale. Plus le revenu imposable est substantiel, plus la déduction fiscale l'est aussi.

Ce n'est pas tout. Comme pour les salariés, l'option du rachat est particulièrement intéressante pour l'indépendant, le 2<sup>e</sup> pilier offrant la possibilité de combler des lacunes de prévoyance. Il peut donc racheter des cotisations avec un bénéfice fiscal à la clé. C'est particulièrement intéressant, par exemple pour les professions où l'on commence à travailler tard en raison de la longueur des études (médecins, avocats, etc.), pour

les personnes qui ont interrompu leur carrière ou ont travaillé à l'étranger et plus simplement pour tous les indépendants dont le revenu peut fluctuer au cours de leur carrière.

## 3.

### 3<sup>e</sup> pilier ou 2<sup>e</sup> pilier ?

Dans le système social suisse, le 3<sup>e</sup> pilier reste un complément individuel en prévision de la retraite. Néanmoins, on pourra constater que dans la très grande majorité des cas, le 2<sup>e</sup> pilier est la formule la plus intéressante (performance, rendement, fiscalité). Le 3<sup>e</sup> pilier est un élément qui complète une stratégie optimale. Conclusion : une affiliation au 2<sup>e</sup> pilier pour un indépendant offre des avantages évidents tant au niveau des prestations (vieillesse, invalidité et décès) qu'au niveau fiscal.

## 4.

### Quels sont les atouts de la CIEPP pour les indépendants ?

Sur le plan pratique, en faisant confiance à la FER Genève ou à ses homologues régionales, l'indépendant profite d'un bouquet de services complet. À commencer par les assurances sociales : AVS, 2<sup>e</sup> pilier et également possibilités d'assurance accident et assurance perte de gain.

Sur le plan du 2<sup>e</sup> pilier, les atouts de la CIEPP pour un indépendant sont la solidité de la structure (40 000 assurés

et 9000 entreprises affiliées groupant 160 secteurs économiques différents). L'équipe de la CIEPP peut en outre lui apporter un conseil global pour atteindre les objectifs qu'il poursuit. Une indépendance de conseil, un savoir-faire et une longue expérience de dialogue avec les indépendants sont garantis. Les résultats de la CIEPP illustrent le bénéfice que peut en tirer l'assuré : des prestations de vieillesse supérieures, des taux élevés d'intérêt crédités sur les comptes dans la durée, une couverture de risque pour un coût restreint, stable et solidaire. La simplicité et l'adaptabilité des plans de la CIEPP aux différentes situations personnelles et professionnelles des indépendants ne sont pas à négliger.

Enfin les tarifs sont à la fois stables dans le temps et collectifs, c'est-à-dire indépendants de l'âge, du sexe, du niveau de salaire ou du secteur économique. Des tarifs extrêmement attractifs peut-on même dire. Un exemple ? La possibilité d'un capital décès supplémentaire de une à quatre fois le revenu assuré pour un coût allant de 0,2% à 0,8% du revenu annuel assuré. Pour un revenu assuré de 100 000 francs, le coût pour un capital d'une année de salaire coûte 200 francs par an. Un second exemple ? Dans le plan OPTIMA, le coût global des risques et des frais est linéaire pour toutes les tranches d'âge dès 18 ans. Les autres plans fonctionnent également selon un tarif linéaire, sauf pour la tranche des 18-24 ans.

## 5.

### Comment la CIEPP offre-t-elle un accueil adapté aux indépendants ?

À la CIEPP, l'équipe de conseillers à la clientèle est en contact quotidien avec les indépendants. L'un d'eux,

Alessandro Antonuccio, depuis sept ans à la CIEPP, est en première ligne pour accueillir cette clientèle. À la fois ceux qui viennent de s'installer professionnellement comme indépendants et ceux qui, après quelques années d'intenses activités, prennent enfin du temps pour examiner leur prévoyance professionnelle. Avec chacun, Alessandro fait le point sur leurs connaissances du système des trois piliers et sur les cotisations liées à ces assurances. Il analyse globalement leur situation (famille, revenus, besoins et budget à investir) et propose des réponses concrètes à leurs interrogations. « Je suis avant tout un guide, un éclaircisseur. Il n'y a pas lieu de vendre un produit, mais de définir la meilleure formule de prévoyance adaptée aux besoins de mes interlocuteurs. »

Titulaire du brevet fédéral de conseiller financier, Alessandro apporte également son expérience professionnelle antérieure dans une fiduciaire. « Ce parcours me permet d'offrir à mes interlocuteurs une vision large, une sorte de regard à 360 degrés, y compris sur les questions de succession. L'indépendant est souvent livré à lui-même : il est d'autant plus important de pouvoir lui apporter les meilleurs conseils, non facturés, sur les objectifs qu'il poursuit. »

## 6.

### Pourquoi deux contrats ?

Un indépendant peut s'affilier à la même caisse que ses employés. Il peut également s'assurer dans une autre caisse, à titre personnel. À la CIEPP, l'indépendant qui va s'affilier avec son personnel va souscrire deux contrats : un premier à titre personnel pour son activité d'indépendant et un second pour son personnel en qualité d'employeur. Les deux contrats peuvent avoir des prestations différentes.

## Les bonnes recettes pour une bonne retraite

- Analyser ses besoins et objectif de prévoyance le plus tôt possible. Au cours d'une carrière professionnelle de quarante ans, les écarts de rente peuvent être considérables entre un indépendant qui a bien organisé sa prévoyance et un autre indépendant qui n'y a pas consacré la même rigueur
- Prendre son temps pour la réflexion
- Comparer les différents prestataires
- Analyser la sécurité financière du prestataire
- Prendre conscience de la durée de l'engagement (dans le cas d'un produit d'assurance, l'engagement contractuel est long)
- Savoir à qui on a affaire. Les produits bancaires et d'assurances sont gérés par des organismes à but lucratif. Les frais de gestion de fortune et administratifs sont donc beaucoup plus élevés
- Le tarif des risques décès/invalidité est collectif dans le 2<sup>e</sup> pilier alors qu'il est individuel dans un 3<sup>e</sup> pilier
- Les rendements nets dans le 2<sup>e</sup> pilier sont stables et plus élevés sur le long terme que dans le 3<sup>e</sup> pilier
- Déductions fiscales plus importantes dans le 2<sup>e</sup> pilier que dans un 3<sup>e</sup> pilier
- Si le choix se porte sur un plan 3<sup>e</sup> pilier assurance, prendre conscience du taux d'intérêt technique garanti très bas pendant toute la durée du contrat (inférieur à 1%)

# Pour ma retraite

...



**Méline Leca**  
sage-femme

**AFFILIÉS  
À LA CIEPP**



**Stéphane  
Tanner**  
conseiller fiscal



**Anne  
Reiser**  
avocate



**Loïc Mallet**  
paysagiste

Jeune maman d'une trentaine d'années, **Méline Leca** est sage-femme et acupunctrice. Et pour se présenter, elle ajoute : « J'essaie de défendre les droits des femmes et des familles, en particulier celui, pour les femmes, de pouvoir mener leur grossesse comme elles le souhaitent, d'accoucher comme et où elles le désirent s'il n'y a pas de facteurs de risque pré-existant. » Après avoir travaillé plusieurs années dans les hôpitaux publics, elle est devenue sage-femme indépendante à la Maison de naissance de la Roseaie à Genève. Une maison dédiée à la naissance naturelle qui s'adresse aux femmes désirant accoucher de manière physiologique et non médicalisée.

« Je me considère comme chanceuse de pouvoir exercer ce métier d'une telle manière », s'exclame Méline Leca, aujourd'hui pleinement heureuse de son statut d'indépendante à la Maison de naissance. « C'est davantage d'autonomie, une responsabilité personnelle accrue, des prérogatives différentes et surtout la possibilité de répondre totalement aux attentes d'une clientèle qui souhaite une prise en charge plus naturelle. Être indépendante », prolonge-t-elle, « c'est pouvoir faire ce que je considère être le meilleur pour mes patientes ». Et l'acupuncture, alors ? Méline Leca a accompli cette formation après être devenue sage-femme. « Je me suis sentie démunie pour répondre à certains problèmes de santé. Avec l'acupuncture, on peut soigner beaucoup de pathologies en cours de grossesse et après la grossesse, notamment lors de la période d'allaitement. C'est parfaitement complémentaire à mon activité de sage-femme. En outre, mon diplôme de médecine chinoise générale me permet de soigner également toute la famille ! »

Côté prévoyance retraite, Méline Leca est sensible à l'importance de constituer un capital pour après-demain. « Le choix de cotiser pour le 2<sup>e</sup> pilier comme indépendante après avoir quitté les HUG était une évidence. J'ai rapidement pris conscience que je disposais d'un bon capital de libre passage, qu'il ne fallait pas le laisser tomber et donc qu'il était important de prolonger et de bien cotiser. On m'a conseillé de rejoindre la CIEPP et j'en suis très heureuse depuis 2015. L'an dernier, au moment d'engager une collaboratrice, j'ai confirmé ce choix de la CIEPP dont j'apprécie la fiabilité, le service et l'accompagnement dans le processus d'affiliation comme employeur. Pour ma retraite future, j'ai aussi un compte 3<sup>e</sup> pilier, mais il est clair et net pour moi que le 2<sup>e</sup> pilier, non obligatoire pour un indépendant, était nécessaire et le bon choix. »

**« La possibilité de faire ce que je considère être le meilleur pour mes patientes. »**

Pour décrire son activité, **Stéphane Tanner**, associé de Gillioz Dorsaz & Associés à Genève, prend le temps de choisir les mots. «Je suis conseiller fiscal. Mon métier consiste à accompagner des clients, des personnes ou des entreprises dans l'organisation de leurs activités et de leur patrimoine, sous l'angle fiscal.» Car la fiscalité n'est pas que noire ou blanche. «En matière fiscale, il y a des lois à respecter absolument», explique-t-il. «Mais il y a en écho les pratiques administratives et les interprétations dans l'application de la loi. Mon rôle consiste donc à accompagner, à anticiper et à préparer les interprétations de l'administration pour que les personnes et les entreprises qui me mandatent se voient réclamer les impôts dus, mais pas plus.» Pour saisir l'ensemble des activités de Stéphane Tanner, il faut évoquer aussi la représentation de clients lors de contentieux fiscaux.

Avant de s'installer dans les bureaux qui font face au Victoria Hall, Stéphane Tanner a gravi tous les échelons de l'Administration fiscale genevoise. Après seize années

**« Je n'ai pas besoin d'exotisme mais d'un accompagnement concret et solide. »**

au service de l'État (1991-2007), il a mis ses compétences au profit du privé, accumulant d'autres expériences dans trois cabinets de conseils de la place, «des expériences nécessaires pour oser franchir le cap: devenir indépendant». Depuis 2015, le but est atteint. «C'est totalement épanouissant de développer son esprit d'entreprise, de pouvoir s'occuper de ses clients, de les satisfaire, de pouvoir transmettre, de créer des emplois. Je le vis comme acteur de la vie économique. C'est enthousiasmant.» Et l'employeur qu'il est également de préciser après un temps de pause: «En tout cas plus enthousiasmant que confortable.»

Pour Stéphane Tanner, la prévoyance c'est le maintien d'un niveau de vie après une activité lucrative. «C'est donc une préoccupation. Je me suis fait un plan de prévoyance à la CIEPP dans un souci premier de sécurité économique, pour ma femme et mon enfant en priorité, et non par opportunité fiscale. Le choix du 2<sup>e</sup> pilier était une évidence, car il offre beaucoup plus de possibilités de cotisations et une couverture plus importante. Il offre une meilleure prise en compte du risque. J'ai ainsi choisi l'option d'un capital supplémentaire versé, en cas de décès, au bénéfice de mon épouse.»

Stéphane Tanner a choisi la CIEPP presque sans lire le bilan de la Caisse. «C'est un acteur qui compte, une institution sérieuse, des responsables qui suscitent la confiance. J'ai besoin de sentir cette sécurité. Je n'ai pas besoin d'exotisme mais d'un accompagnement concret et solide. J'apprécie de pouvoir anticiper les événements. La CIEPP m'offre une ligne d'action et une perspective à long terme.» La CIEPP est également l'institution de prévoyance des collaborateurs de Gillioz Dorsaz & Associés.

Avocate, **Anne Reiser** est spécialiste du droit de la famille. «Mon quotidien», explique-t-elle, «c'est du droit familial compliqué et des situations patrimoniales complexes. J'aide les personnes en transition familiale à redessiner la suite de leur vie en y perdant le moins de plumes possible». Concrètement, le métier de cette avocate très sollicitée également par les médias pour ses analyses consiste à dénouer des situations compliquées, sur le plan juridique, «où beaucoup de nationalités et différents ordres juridiques peuvent coexister» et sur les plans patrimonial autant que personnel (trust, actionariat, familles recomposées, etc.) pour avoir, à la fin, des solutions compatibles et donc un seul jugement.

Outre cette activité principale, Anne Reiser enseigne à l'École d'avocature de Genève et à la Fédération suisse des avocats.

Être indépendante était «une nécessité, au vu de mon caractère», dit Anne Reiser dans un éclat de rire. Un choix concrétisé en 1985. «Mais c'est surtout la possibilité d'exercer une certaine audace et une créativité sur le plan intellectuel; de penser hors de la boîte.»

Pour la prévoyance, c'est la réalité qui prime. «Quand on est indépendant, vu les charges d'une étude qui pèsent sur nos épaules, il est très difficile de pouvoir se constituer tôt une retraite. Au vu de ce que j'observe dans les situations de divorce, rares sont les avocats qui ont mis de l'argent de côté pour leurs vieux jours.» Depuis quelques années, Anne Reiser comble ce déficit. «Le 2<sup>e</sup> pilier est intéressant car il crée une solidarité dans l'entreprise. C'est très important pour moi. Il permet aussi une grande flexibilité dans le produit et, s'agissant de la CIEPP, un type de couverture plus souple qu'avec la prévoyance liée. Il assure encore une couverture augmentée du risque d'invalidité comme chef d'entreprise. Enfin, le rachat d'années qu'il permet est indispensable pour corriger les retards de prévoyance.»

Et le choix de la CIEPP en 2013? «J'apprécie particulièrement que le chef d'entreprise soit traité comme le collaborateur. Je perçois à la CIEPP une réelle préoccupation des assurés et une responsabilité intergénérationnelle. Je me sens en adéquation avec la stratégie d'investissement de la Caisse, qui colle davantage à l'économie réelle. C'est à la fois plus éthique et plus intelligent. Enfin, j'ai beaucoup aimé la manière dont le conseiller de la CIEPP a collaboré pour trouver une solution de couverture dès le premier franc répondant à nos attentes.»

**« Être indépendante était une nécessité, au vu de mon caractère. »**

... SUITE EN PAGE 8

À 28 ans, **Loïc Mallet** dirige Mallet-Paysage, une entreprise établie au cœur de Bernex et spécialisée dans la création et l'entretien de jardins. Un choix, « dans un coin de ma tête, j'avais l'idée de devenir un jour indépendant », dit-il, mais avant tout une opportunité. À son premier CFC de floriculture, Loïc Mallet venait d'ajouter un deuxième CFC de pépiniériste. L'étape suivante, c'était de décrocher un troisième CFC, celui de paysagiste. Mais la possibilité de reprendre une petite entreprise et une clientèle a convaincu le jeune homme de faire le saut en juillet 2009. « J'ai saisi l'occasion. » Pas peur de faire ce saut à 20 ans ? « Démarrer ainsi appelle beaucoup de travail et d'engagement. Oui, cela nécessite un gros investissement personnel. »

Comme un arbre, la petite entreprise a gagné en taille et en volume. Aujourd'hui, Loïc Mallet emploie deux collaborateurs et un apprenti. « C'est toujours beaucoup de travail. En plus, j'assure l'organisation du travail et des équipes. J'établis les devis et les factures. » Mallet-Paysage aménage et entretient les jardins dans la région genevoise. Dans 70% à 80% des cas, c'est une clientèle privée qui mandate Loïc Mallet pour l'entretien de jardins, la tonte du gazon, la taille des haies, le nettoyage de massifs, la pose de clôtures. « J'aime travailler avec cette clientèle, imaginer des réalisations, proposer des créations et de nouveaux aménagements paysagers. J'aime les défis, affronter des chantiers compliqués, aller au bout des options possibles. »

**« Il est juste de mettre de l'argent de côté pour préparer dès maintenant une future retraite. »**

Et la prévoyance retraite ? « À mon âge, ce n'est pas une préoccupation quotidienne. J'ai la possibilité et les moyens de cotiser au 2<sup>e</sup> pilier. Je pense qu'il est juste de mettre de l'argent de côté pour préparer dès maintenant une future retraite. Cette possibilité est à ma disposition ; je la saisis et je le fais. » Et le choix de la CIEPP ? « Sur les conseils de ma maman, assurée à la CIEPP à travers son employeur, nous avons fait une étude comparative entre le contrat que nous avons avec un assureur et les offres de la CIEPP. Le rapport qualité/prix, les tarifs inférieurs et aussi le fait que la CIEPP est strictement orientée retraite m'ont convaincu de rejoindre la CIEPP au début 2017. Pour moi, comme indépendant, et pour mes collaborateurs, assurés à un coût plus intéressant. »

#### ACTUALITÉ DE LA CIEPP

### Changement au sein du Conseil de fondation

**Le Conseil de fondation, formé de dix membres, est l'organe suprême de la CIEPP, responsable de sa gestion administrative et financière. Sa composition est paritaire : cinq représentants des employeurs et cinq représentants des employés.**

À compter d'octobre 2017, Mme Marie-Françoise Udry, ancienne directrice de la Caisse Interprofessionnelle AVS FER-CIAM à Genève, est membre du Conseil de fondation. Elle remplace, après treize ans de présence au Conseil, M. Claude Schuthé, qui a apporté une contribution efficace et engagée dans la gouvernance et le développement de la CIEPP.

Le Conseil de fondation est désormais composé d'Aldo Ferrari, président; de Luc Abbé-Decarroux, vice-président; d'Isabelle Rickli, de Marie-Françoise Udry, de Pierluigi Fedele, de Christian Grandjean, de Frédéric Loyrion, d'Olivier Sandoz, de Werner Wyss et de Robert Zoells, membres.

**NOUS  
SOMMES  
À VOTRE  
ÉCOUTE!**



**Vous accompagner  
pour une solution prévoyance,  
modifier votre plan,  
choisir de nouvelles prestations  
pour vous  
et vos collaborateurs,  
répondre à vos questions...**

#### GENÈVE

Rue de Saint-Jean 67  
Tél. 058 715 31 11

#### BULLE

Rue Condémine 56  
Tél. 026 919 87 40

#### FRIBOURG

Rue de l'Hôpital 15  
Tél. 026 350 33 79

#### NEUCHÂTEL

Av. du 1er Mars 18  
Tél. 032 727 37 00

#### PORRENTRUJ

Rue de la Perche 2  
Tél. 032 465 15 80